

à Mesdames et Messieurs les enseignants  
S/C de Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles

**Note de Service n° 1**  
**Année scolaire 2012-2013**

**Tableau d'émargement**

Classes	Nom et émargement	Classes	Nom et émargement
1		8	
2		9	
3		10	
4		11	
5		12	
6		13	
7		14	

Les personnels effectuant des remplacements ponctuels ont souvent du mal à prendre connaissance des informations transmises par la circonscription ou par la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Yonne (DSDEN 89). Je demande aux directeurs de bien vouloir veiller à ce que celles-ci leur soient communiquées lors des remplacements effectués dans leur école.

Alain NIERMONT  
Elvire DONATI  
Pascal LUCO  
?  
Philippe PRADEAU  
Nathalie GOBILLOT  
Anne FABRE  
Olivier BERTHOU  
Philippe BREUILLER  
Gilles VARET

Inspecteur de l'Éducation Nationale  
Secrétaire de la circonscription (☎ 03 86 72 20 43, fax 03 86 51 21 30)  
Conseiller pédagogique de circonscription (☎ 03 86 72 20 43)  
Conseiller pédagogique de circonscription EPS (☎ 03 86 72 20 43)  
Animateur informatique (☎ 06 43 72 21 12 )  
Coordonnatrice « éducation prioritaire » (☎ 06 01 85 85 86)  
Enseignant référent secteur Bienvenu Martin (☎ 03 86 52 45 49)  
Enseignant référent secteur Paul Bert (☎ 03 86 52 45 49)  
Enseignant référent secteur St Georges (☎ 03 86 74 30 79)  
Enseignant référent secteur Chablis (☎ 03 86 43 44 97)

**SOMMAIRE :**

- I. ORGANISATION DE L'ANNEE SCOLAIRE
- II. ADMINISTRATION DES PERSONNES ET DES ECOLES
- III. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES GENERALES

**FICHIERS JOINTS :**

annexe n°1 : Aide mémoire élections des parents d'élèves  
annexe n°2 : Fiche du suivi pédagogique de l'élève  
annexe n°3 : Droits aux congés et autorisations d'absence

## I. ORGANISATION DE L'ANNÉE SCOLAIRE

### **I-1 Rentrée scolaire (circulaires n°2012-056 du 27-03-2012, BO n°13 du 29 mars 2012 et n° 2012-119 du 31-07-2012, BO n°30 du 23 août 2012)**

Monsieur le Président de la république fait de l'école une priorité d'action. Dans ce cadre, une grande concertation nationale est lancée afin de nourrir un rapport qui sera remis avant la fin de cette année 2012. Cette opération aboutira sur une loi visant à refonder l'école de la République. Je vous rappelle que vous pouvez contribuer aux échanges notamment à travers le site internet dédié : [www.refondonslecole.gouv.fr](http://www.refondonslecole.gouv.fr)

Pour cette année 2012-2013, la note de rentrée du gouvernement insiste sur les points suivants :

Améliorer les acquis des élèves à tous les niveaux d'enseignement reste prioritaire. Les résultats nationaux, encourageants, obtenus dans le domaine de la maîtrise de la langue pour les CE1, sont à inscrire dans la durée.

L'acquisition des connaissances et compétences définies par le socle commun constitue l'objectif premier de la scolarité obligatoire. Afin de ne laisser aucun élève sur le bord de la route, il est nécessaire de personnaliser le parcours scolaire de chacun. Pour ce faire, le travail en commun entre professeurs (intra et inter-degrés) vise à favoriser la continuité des apprentissages. Ces réflexions ont vocation à accompagner l'organisation des aides, ciblées et différenciées, permettant aux élèves de dépasser leurs difficultés.

La priorité donnée à la maîtrise de la langue et des mathématiques ne doit pas conduire à négliger les autres domaines d'enseignement. Pour mettre en œuvre les programmes de l'école élémentaire, ces domaines sont désormais dotés de repères de progression ([B.O. N°1 du 5 janvier 2012](#))

Le LPC (livret personnel de compétences) s'impose pour dresser le bilan précis et nécessaire des connaissances et compétences maîtrisées. Une version numérique sera expérimentée par des écoles volontaires.

Le développement de la scolarisation des élèves en situation de handicap est à poursuivre.

Une attention est à accorder aux charges financières induites par les achats incontournables de la rentrée et supportées par les familles. La liste des fournitures demandée doit d'abord être examinée au sein des équipes, puis soumise au conseil d'école.

Les familles, dès le début de l'année scolaire, doivent être informées de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement qui visent à promouvoir la réussite de tous. L'implication des parents est essentielle pour créer les conditions d'un climat scolaire serein. Il convient de l'encourager, non seulement dans le suivi scolaire de leur enfant, mais également dans la vie de l'école.

### **I-2 Élections des représentants des parents d'élèves : (BDE 2012-10 de septembre 2012)**

J'attire l'attention des directeurs sur l'organisation des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école. Le bulletin départemental des écoles est d'ores et déjà disponible sur le site de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Yonne (DSDEN 89).

L'annexe n°1 vous rappelle le calendrier et les différentes procédures à mettre en œuvre.

Les élections se dérouleront **le vendredi 12 octobre 2012**.

Comme l'année dernière, pour les écoles fonctionnant en RPI, chaque école du regroupement doit désormais organiser sa propre élection et élire ses propres délégués. Les conseils ainsi institués pourront décider de se regrouper en un seul conseil d'école, pour la durée de l'année scolaire, après délibération de ses membres. Il sera alors nécessaire d'adresser les délibérations correspondantes à madame la directrice académique.

A l'issue du dépouillement, je rappelle que vous devrez remonter le soir même des élections, par fax ou par voie électronique, les résultats des élections, à la circonscription. Vous utiliserez les imprimés prévus à cet usage (disponibles sur le site de circonscription) : tableau « liste de candidatures » et procès-verbal des élections.

### **I-3 Évaluations d'école :**

Le dispositif « évaluation d'école » s'inscrit dans une volonté de porter un regard constructif sur une analyse partagée des différents indicateurs que vous possédez au sein de votre école.

Je demande aux équipes qui souhaiteraient s'engager avec la circonscription dans cette démarche, de me contacter au plus vite.

Le calendrier proposé se décline comme suit :

- premier trimestre :

- présentation par l'inspecteur à l'équipe d'école des finalités du dispositif
- constitution d'un recueil d'indicateurs partagés concernant les élèves de l'école (se référer à l'application académique « Arc en ciel »)

- deuxième trimestre: échanges individuels avec les membres de la circonscription au sujet de l'analyse des indicateurs, accompagnés, éventuellement, d'une observation en classe (pas une inspection)

- troisième trimestre : restitution des éléments de réflexion aux enseignants et formulation collective de perspectives d'actions à mettre en œuvre dans les années futures.

Le temps de concertation nécessaire sera déduit du temps réservé à la tenue des conseils de cycle.

#### **I-4 Maintien et orientation SEGPA à l'issue de l'année scolaire :**

Je vous rappelle qu'un maintien ne peut être proposé qu'à partir du moment où aucun des dispositifs de remédiation mis en œuvre par l'école n'a apporté de réponse satisfaisante : différenciation en classe, aide personnalisée, PPRE, RASED, stage de remise à niveau, accompagnement éducatif (en RRS).

Pour l'école maternelle, le redoublement ne peut se justifier que si l'enfant a une reconnaissance de handicap par la MDPH. J'attire votre attention sur les délais nécessaires pour constituer et traiter les dossiers. En conséquence, je vous demande de faire votre possible pour que les parents fassent les saisines en temps voulu. Si la MDPH n'a pas eu le temps de statuer sur une situation, l'élève poursuivra sa scolarité à l'école élémentaire (hormis toute situation dérogatoire exceptionnelle, validée par madame la directrice académique).

Lors de la constitution du dossier de demande d'orientation vers les enseignements adaptés au collège, je vous demande d'apporter le plus grand soin à la description du parcours individuel de l'élève. La poursuite des études en SEGPA ne peut être envisagée que si l'école indique l'ensemble des dispositifs d'aide mis en œuvre durant la scolarisation à l'école primaire. Si les éléments, témoignant d'une prise en charge de la difficulté au sein des classes successives, sont insuffisants, je serai contraint d'émettre un avis défavorable à l'orientation envisagée.

Pour vous accompagner dans cette démarche, je vous recommande d'utiliser le document élaboré par la circonscription, avec l'aide des membres des RASED, intitulé « Fiche de suivi pédagogique de l'élève » (annexe n°2).

#### **I-5 Validation des compétences en natation :**

Lorsque des élèves de CE1 et CM2 participent à des modules d'enseignement de natation, il est nécessaire de transmettre au CPC EPS, en fin d'apprentissage, le [document d'évaluation](#) correspondant au palier du socle commun de connaissances et de compétences (palier 1 ou 2).

## **II. ADMINISTRATION DES PERSONNES ET DES ECOLES**

### **II-1 Programme d'actions de formation :**

Un calendrier vous sera prochainement communiqué, dès que les dates des interventions seront stabilisées. Dans ce sens, je vous invite à consulter régulièrement le site de circonscription. En règle générale, toutes les animations pédagogiques se dérouleront un mercredi de 9h00 à 12h00, sauf indication explicite contraire.

Chaque enseignant doit participer à 4 animations obligatoires (12 heures) et 2 au choix (6 heures), en fonction de ses besoins et des réflexions de l'équipe d'école.

#### **Obligatoires : 4x3h**

2X3 heures en maîtrise de la langue (contenu départemental) par cycle  
1X3 heures en mathématiques (contenu départemental) par cycle

1X3 heures par niveau d'enseignement :

PS-MS	arts et langage
GS-CP	liaison maternelle/élémentaire
CE1	sciences
CE2	production d'écrit
CM1-CM2	liaison école collège (suivi des PPRE passerelles)

#### **Au choix : 2X3h**

Jacques DOUAIRE

(3h) conférences pédagogiques avec intervenants  
La résolution de problème

Alain BENTOLILA

Anne ARMAND

Marie Claude JAVERZAT

Refuser la fatalité de l'échec : dispositif ROLL (prévention illettrisme)

Quels gestes professionnels à valoriser en éducation prioritaire ?

Le penser-parler en maternelle

(3h) dispositifs départementaux : « école et cinéma », « la page des écoliers »  
(3h) animations de circonscription : EPS utilisation du gymnase, travail en concertation avec les enseignants du second degré (échanges sur les élèves),  
(3h) travail d'équipe d'école (après validation du thème de travail par la circonscription)

La totalité du temps consacré à ce dispositif doit être égal à **18 heures**.

Afin d'inscrire les animations au plan de formation départemental, je vous demande de renseigner votre fiche de vœux, bientôt disponible sur le site de la circonscription d'Auxerre 1, dans la partie réservée, **avant le 17 octobre 2012 (délai de rigueur)**.

La liste des inscrits à chaque animation sera publiée sur le site de circonscription.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter l'équipe de circonscription.

### **II-2 Réunion des directeurs du secteur « éducation prioritaire » :**

J'invite les directeurs des écoles maternelle et élémentaire des secteurs éducation prioritaire à participer à une réunion de travail **le lundi 1er octobre 2012, à l'école élémentaire Colette, à 17h00**.

### **II-3 Réunion pour les enseignants titulaires 1ère et 2ème année (T1-T2) :**

J'informe les enseignants titularisés depuis 1 ou 2 ans que la rencontre qui leur est consacrée, sur le thème « préparer l'inspection individuelle », se déroulera dans les locaux de la direction académique d'Auxerre (grande salle) le lundi 15 octobre 2012 de 17h à 18h.

### **II-4 Procédure en cas de grève : (BDE 2012-11 de septembre 2012)**

Vous trouverez sur le site de la circonscription, la note départementale concernant un aménagement des procédures de retour des états de services faits :

- « Seuls les personnels soumis à déclaration préalable et ayant fait une déclaration d'intention de grève ont 72 heures, après la date prévue pour la grève, pour se manifester **uniquement** dans le cas où ils ont rempli leur service ce jour là et n'étaient donc pas grévistes.
- Les enseignants non soumis à déclaration préalable — notamment conseillers pédagogiques, personnel RASED, personnel en stage — devront comme par le passé remplir une attestation de service complétée avec soin. »

## **III. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES GENERALES**

### **III-1 Site de circonscription :**

Les enseignants sont invités à consulter régulièrement le site de circonscription afin de prendre connaissance des dernières informations.

Pour **accéder à l'espace protégé**:

le nom d'utilisateur :      identifiant école

le mot de passe :          4 derniers chiffres de l'identifiant école + lettre (en minuscule)

### **III-2 USEP**

Je remercie les collègues qui ont participé au bon déroulement de la journée du sport à l'école, le mercredi 19 septembre et les jours qui ont précédé ou suivi cette date.

Pour tout renseignement concernant l'USEP, vous pouvez contacter le CPD EPS ou la déléguée départementale:

Christophe BEGUINE      CPD EPS      (☎ 03 86 72 20 39)

Lydie ROATTA              déléguée USEP 89      (☎ 03 86 46 80 62)

### **III-3 Autorisations d'absence et droits aux congés :**

Chaque année, la circonscription est régulièrement saisie sur ces sujets. Vous pouvez trouver dans l'annexe n°3, les réponses aux questions les plus fréquentes.

*La rentrée 2012-2013 s'est déroulée dans de bonnes conditions pour nos élèves. Tous les membres de l'équipe de circonscription ont fait de leur mieux pour vous accompagner en ce début d'année. Je vous remercie tous d'avoir contribué à cette réussite.*

L'IEN AUXERRE 1  
A. NIERMONT